

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021
(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 10 février 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

Monsieur DENIS Emmanuel, Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle, Madame FORTIER Mélanie, Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD Cécile, Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

Membres titulaires excusés :

/

Membres suppléants présents :

Monsieur BOULANGER Christophe, Monsieur SALIC Régis

Membres suppléants excusés :

Madame MUNSCH MASSET Cathy, Monsieur GIRARDIN Charles, Monsieur GILLE Jean-Patrick, Monsieur MOULAY Mohamed, Monsieur GELFI Thomas, Madame GINER Sylvie, Madame ZULIAN Florence

Pouvoirs :

/

CS 21.02. 05 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2021

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2021.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2021 sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité (9 votes pour).

Acte exécutoire le 08 MAR. 2021 après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

Comité syndical du 16 février 2021

Débat d'orientations budgétaires 2021

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET

⇒ Conformément à l'article 10 des nouveaux statuts du syndicat, la participation financière des membres est répartie comme suit :

- Métropole 35%
- Région 35%
- Département 30%

⇒ Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, le SMADAIT a bénéficié d'avances de trésorerie de la part de Tours Métropole Val de Loire, du Conseil départemental d'Indre et Loire et de la Région Centre Val de Loire. Une partie du remboursement de ces avances doit être inscrite au budget prévisionnel 2021 selon l'échéancier prévu dans le protocole transactionnel et aux avenants aux conventions d'avances de trésorerie.

⇒ Comme sur les exercices antérieurs, il sera proposé au Comité syndical de voter le compte administratif avant le vote du budget et de reprendre dans le vote de celui-ci, les résultats de l'exercice 2020. Les orientations budgétaires présentées ci-dessous intègrent la reprise des résultats 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement.

⇒ Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'activité aéronautique après le départ des armées et conformément à la démarche de certification européenne engagée par le Syndicat, des travaux neufs d'aménagement de la plateforme aéroportuaire ont été engagés. C'est dans ce cadre que les membres ont consenti, par convention, au versement d'une contribution complémentaire de 3 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Sur cette base, les orientations budgétaires pour 2021 sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES2 824 501.00 €

1.1 Dépenses réelles 2 822 650.00 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 822 650.00 € et se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général 306 150.00 €

Le montant des charges à caractère général est estimé à 306 150 € et concernent principalement les points suivants :

| | |
|---|-------------|
| Contrats de prestations de service Travaux de retranscription et de secrétariat Contrat JB expert (audit comptes délégué) | 40 000.00 € |
|---|-------------|

| | |
|--|-------------|
| Etudes AMO future DSP (30 000€ en 2021) Etudes complémentaires (20 000€) | 50 000.00 € |
|--|-------------|

| | |
|---|-------------|
| Honoraires Frais d'avocat Cabinet BARDON DEFAY Contentieux SMADAIT / A. SADOUX (TA) | 20 000.00 € |
|---|-------------|

| | |
|--|-------------|
| Concours divers (cotisations) Union des aéroports français 4 000€ Aéro biodiversité 14 000€ (convention) | 18 000.00 € |
|--|-------------|

| | |
|--|-------------|
| Autres services extérieurs (AMO Airportcreators) AMO certification européenne | 90 000.00 € |
|--|-------------|

| | |
|---|-------------|
| Autres organismes Remboursement/services supports métropolitains | 35 200.00 € |
|---|-------------|

| | |
|--|-------------|
| Taxe foncière Article 37 DSP : remboursement au-delà de 70 000€ Taxes 2019, 2020 et 2021 | 15 000.00 € |
|--|-------------|

| | |
|---|-------------|
| Charges de Fonctionnement courant (Notamment fournitures diverses, loyers bureaux, nettoyage locaux, assurances RC et multirisques, frais déplacement, frais affranchissement, frais séminaires ...) | 37 950.00 € |
|---|-------------|

1.1.2 Dépenses de personnel **170 000.00 €**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 170 000.00 €.

Elles comprennent :

- La rémunération du Directeur (H/F), à compter du mois de mai 2021 ;
- La mise à disposition d'une urbaniste à 50% à l'année ;
- La mise à disposition d'un gestionnaire administratif et financier à 90% à l'année ;
- La rémunération d'un poste d'ingénieur sur une période de 4 mois (septembre à décembre 2021) ;

1.1.3 Participations **2 326 500.00 €**

Les participations s'élèvent à 2 326 500.00 € et concernent :

1.1.3.1 Participation au délégataire de la DSP 2 304 000.00 €

Aux termes de l'article 38 de la convention de délégation de service public, la participation des collectivités membres se compose de deux parties :

- La subvention d'exploitation ;
- La contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif trafic (« contribution marketing »).

Ces deux versements font également l'objet d'une actualisation financière annuelle calculée selon l'indice des prix à la consommation.

L'annexe VIII de convention de DSP est modifiée par avenant n°3.

Pour 2021, le montant total de cette participation s'élève à 2 304 000.00 € pour un montant en 2020 de 3 203 000.00 €.

1.1.3.2 Elus (frais de mission) 2 500.00 €

Il est prévu un montant de 2 500.00 € de frais de mission des élus.

1.1.3.3 Dépenses imprévues 20 000.00 €

Il est prévu un montant de 20 000.00 € de frais de dépenses imprévues.

1.1.4 Dotations aux provisions **20 000.00 €**

Les dotations aux provisions aux risques et charges de fonctionnement s'élèvent à 20 000.00 € et concernent le contentieux au Tribunal administratif SMADAIT c/ A. SADOUX.

1.2 Dépenses d'ordre **1 851.00 €**

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 851.00 € et sont constituées :

- D'une dotation aux amortissements pour un montant de 1 851.00 €.

2. RECETTES2 824 501.00 €

2.1 Recettes réelles 2 824 501.00 €

Les recettes réelles s'élèvent à 2 824 501.00 € et se composent des recettes suivantes :

2.1.1 Participation des membres du syndicat 2 670 620.55 €

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution de membres serait arrêtée pour 2021 à 2 670 620.55 € et répartie comme suit :

- Métropole 35% soit 934 717.20 €
- Région 35% soit 934 717.20 €
- Département 30% soit 801 186.15 €

2.1.2 Redevance domaniale 6 268.00 €

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance domaniale de 6 268.00 €.

2.1.3 Excédent de fonctionnement 2020 147 612.45€

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 147 612.45 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement est assuré sans virement de la section de fonctionnement.

1. DEPENSES6 851 150.51 €

1.1 Dépenses réelles 6 851 150.51€

Les dépenses s'élèvent à 6 851 150.51€ et concernent :

- | | |
|--|----------------|
| - Travaux neufs d'aménagement 2021 | 3 809 118.77 € |
| - Reports crédits 2020 pour travaux neufs d'aménagements | 2 442 031.74 € |
| - Remboursements des avances consenties dans le cadre de la défaillance de la CCI | 600 000.00 € |

2. RECETTES6 851 150.51 €

2.1 Recettes réelles 6 849 299.51 €

Les recettes réelles s'élèvent à 6 849 299.51 € et sont constituées :

- | | |
|---|----------------|
| - Reprise de résultat de l'exercice 2020 | 2 849 299.51 € |
| - Subvention d'investissement 2021 | 3 000 000.00 € |
| - Reports de recettes Contribution 2020 de la Région | 1 000 000.00 € |

2.2 Recettes d'ordre 1 851.00 €

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 851 € et sont constituées :

- D'amortissements pour un montant de 1 851.00 €.

Les dépenses correspondent aux travaux d'aménagement de l'aéroport et au remboursement des avances consenties par les membres (Région, Département et Métropole) dans le cadre de conventions lorsque la CCI n'honorait plus ses contributions.

Pour mémoire, un protocole de remboursement a été établi et est aujourd'hui mis en œuvre. Ces remboursements de la CCI au SMADAIT ne sont pas des opérations budgétaires (puisque les titres de recettes avaient été préalablement émis). En revanche, les remboursements du SMADAIT à ses membres doivent être inscrits au budget.